



Procès verbal Conseil Municipal

Date	16/10/2013
Lieu	Salle du Conseil
Début / fin	19h17-21h30
Présents :	Nathalie HUGENSCHMITT
Quorum : 8	Thierry GABLE
	Pascal BALLY
	Marlène MARCAND (Secrétaire de séance)
	Joseph SCHMITT
	Jean-Marie KIHN
	David REINHARD
	Jean-Christophe MOREL
	Stéphane FERREUX (Absent donne pouvoir à Marlène MARCAND)

Le Conseil Municipal

La secrétaire de séance est : Marlène MARCAND, Adjointe à l'éducation et à la citoyenneté

Le quorum est atteint, Madame Le Maire ouvre la séance à 19h17 et en assure la présidence.

Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques concernant le procès-verbal du 26 juin 2013 et l'adoptent :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Ordre du jour :

1. **Composition du Conseil d'administration du CCAS**
2. **Plan déneigement 2013/2014**
3. **Modification du règlement intérieur des temps d'accueil périscolaire**
4. **Accroissement de service d'un agent d'entretien suite à la réforme des rythmes scolaires**
5. **Convention avec le SDIS**
6. **Convention d'entretien d'une bande végétale entre le Conseil Général et la commune**
7. **Convention d'entretien de l'exutoire entre la commune et Pays de Montbéliard Agglomération**
8. **Demande de maintien d'un écoulement pluvial sur les parcelles 83/84/125**
9. **Demande de subvention pour ravalement de façades**
10. **Demande d'utilisation de la salle polyvalente**
11. **Demande d'acquisition d'une parcelle**
12. **Décision modificative n°4 et non 2**
13. **Achat de la commune**
14. **Divers**
 - a) **Courrier Monsieur Alain Mariotti, médaille d'honneur communale**
 - b) **Demande d'assistante d'un avocat pour recours au tribunal administratif**
 - c) **Demande de subvention pour la construction garage municipal**
 - d) **Demande de subvention pour aménagement de voirie**
 - e) **Demande de prêt de salle pour une exposition de peinture**
 - f) **Modification du schéma d'alerte**

1. Composition du Conseil d'administration du CCAS

Madame Le Maire fait lecture aux élus du courrier de Monsieur Le Sous Préfet concernant la composition du conseil d'administration du CCAS. Il s'agit donc d'avoir un nombre équilibré entre élus et administrés. Pour ce Madame Le Maire propose comme membres élus :

Madame Nathalie HUGENSCHMITT

Monsieur Thierry GABLE

Madame Marlène MARCAND

Monsieur Jean-Christophe MOREL

Monsieur Joseph SCHMITT

Madame Le Maire nommera par arrêté les quatre membres administrés. Le prochain Conseil d'administration du CCAS délibérera sur la personne qui sera nommée Vice présidente.

Elle demande si les élus ont d'autres observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2. Plan déneigement 2013/2014

Madame Le Maire expose les changements par rapport à l'année dernière qui figurent au plan déneigement 2013/2014 en accord avec les agents techniques.

- Monsieur Pascal BALLY à la consultation des sites
- Madame Nathalie HUGENSCHMITT à l'alerte aux agents dans les temps de travail

- Monsieur Thierry GABLE en remplacement de l'un ou l'autre
- Les deux agents techniques sont enfin titulaires du CACES 8 et ont l'autorisation de Madame Le Maire de déneiger
- Un élu est titulaire du CACES 8, il viendra en suppléance sur des chutes de neige imprévisibles, en cas d'arrêt de maladie d'un ou des deux agents. Avec accord des agents, cet élu réalisera une formation terrain avec eux
- En cas de sortie en nuitée, l'agent n'est pas habilité à travailler plus de 09h00 d'affilée, il doit prendre une pause de trente minutes au bout de 04h30 et s'arrêter à l'issue des 09h00 heures. La poursuite du déneigement si besoin se fera par l'autre employé ou à défaut par l'élu
- Mise en place d'un nouveau dépôt à sel plus fonctionnel que les années précédentes et surtout permettant d'acheter du sel en vrac plutôt qu'en sachet de 25kg
- Mettre un bac à sel rue du stade et un en bas de la côte de la piscine (Monsieur Pascal BALLY)
- Déplacer le bac à sel côte de la piscine vers le cimetière des Vignottes (Monsieur Didier PASCUAL)
- Entretien du tracteur après chaque passage (lavage, graissage)

Elle demande si les élus ont d'autres observations ou des remarques à formuler.

Après discussion, les élus passent au vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

3. Modification du règlement intérieur des temps d'accueil périscolaire

Madame Le Maire propose de modifier les horaires d'accueil depuis le premier septembre 2013 : 15h15 à 16h30 au lieu de 15h30 à 16h30.

Le nombre d'enfants présents sur le premier cycle est de 73 enfants sur 87 scolarisés. Un point bilan sera fait en fin d'année civile avec la commission des temps d'accueil périscolaire. Un comité de pilotage 2013/2014 va se mettre en place pour rédiger le projet éducatif territorial, Madame Le Maire propose les membres suivants :

- Madame Nathalie HUGENSCHMITT
- Madame Marlène MARCAND
- Madame Patricia SCHNEIDER
- Madame Fatima SOLTANI
- Madame Stéphanie MICHA
- Madame Régine WURLHIN

L'heure n'est plus à la remise en cause de la réforme mais à son application dans l'intérêt des enfants du village.

Elle demande si les élus ont d'autres observations ou des remarques à formuler.

Après discussion, les élus passent au vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

4. Accroissement de service d'un agent d'entretien suite à la réforme des rythmes scolaires

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires induit la modification des horaires de Madame

Christine PIOTROWSKI en lien avec les entretiens de l'école primaire les mercredis après midi pour un total de 2.5 heures semaine, rétroactif au premier septembre 2013.

Madame Le Maire soumettra ces modifications pour avis, à la commission paritaire.

Elle demande si les élus ont d'autres observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

5. Convention avec le SDIS

Madame Le Maire explique que Madame Edith LUCAS est ATSEM à l'école maternelle et aussi Pompier volontaire au SDIS 90 à la caserne de Beaucourt.

Lors de la rentrée des classes 2013, elle a été appelée sur une intervention tôt le matin informant Madame Le Maire qu'elle reviendrait dans la matinée. Au vu de la situation, il n'a pas été prévu de personnel remplaçant et l'enseignante de la petite et moyenne section a géré seule la classe jusqu'à midi. Afin d'éviter que ce genre de situation ne se renouvelle, il est vivement recommandé à l'employeur public de conclure une convention avec le SDIS, pour préciser les modalités de la disponibilité opérationnelle et pour formation au service des pompiers, notamment afin d'assurer la compatibilité avec les nécessités de service public de la commune par le biais d'une programmation des gardes et des formations.

Madame Le Maire demande aux élus de l'autoriser à signer la convention avec la demande de prioriser les créneaux scolaires (hors vacances) :

Lundis, mardis, jeudis, vendredis de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h15

Mercredis de 09h00 à 12h00

Elle demande si les élus ont d'autres observations ou des remarques à formuler.

Après discussion, les élus passent au vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

6. Convention d'entretien d'une bande végétale entre le Conseil Général et la commune

Madame Le Maire fait lecture de la convention, celle-ci a pour objectif d'intervenir sur la parcelle pour des entretiens réguliers non réalisés depuis plusieurs années par le Conseil Général, ce qui donne une image négligée de la commune dès la sortie d'autoroute qui plus est du côté de l'hôtel 4 étoiles. En contre partie, l'hôtel s'engage à appliquer la taxe de séjour, sur toutes les réservations à partir du premier janvier 2014, de 0.50 par jour et par personne, redevable en une seule fois à la trésorerie d'Audincourt, après émission d'un titre suite à déclaration par le Directeur de l'hôtel à la clôture des comptes de l'année écoulée.

Elle demande si les élus ont d'autres observations ou des remarques à formuler.

Après étude et discussion, les élus passent au vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

7. Convention d'entretien de l'exutoire entre la commune et Pays de Montbéliard Agglomération

Madame Le Maire demande à Monsieur Le Président de Pays de Montbéliard Agglomération de mettre en place une convention d'entretien de l'exutoire situé sur la parcelle AC 84, appartenant à Monsieur Jean Noel GINDRAT, deux fois par an.

Elle demande si les élus ont d'autres observations ou des remarques à formuler.

Après discussion, les élus passent au vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

8. Demande de maintien d'un écoulement pluvial sur les parcelles 83/84/125

Madame Le Maire demande au propriétaire de l'ancienne Clinique Auto, de maintenir si nécessaire après étude, l'écoulement pluvial sur les parcelles 83/84/125 lors de son projet d'aménagement des terrains. Pour information, ce dispositif existant n'appartient ni à Pays de Montbéliard Agglomération, ni à Veolia, ni à la commune.

Elle demande si les élus ont d'autres observations ou des remarques à formuler.

Après discussions, les élus passent au vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

9. Demande de subvention pour ravalement de façades

Madame le Maire fait lecture d'une demande de Madame Marie GUIDET, propriétaire au 26 rue des Champs de Pierre.

Un devis d'un montant de 3 985.18 TTC est présenté par l'entreprise Claude PAGNOT qui réalisera les travaux sur 2014.

D'après la délibération du 21 mars 2013, Madame Marie GUIDET peut prétendre à une subvention de 20 % du montant de la facture définitivement acquittée avec un plafond de 1000 euros.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour un montant de 797.04 euros qui sera versé après la finition des travaux, imputation budget de fonctionnement 2014 au 6574.

Elle demande si les élus ont d'autres observations ou des remarques à formuler.

Après discussion, les élus passent au vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Madame le Maire fait lecture d'une demande de Monsieur Luc COMBET, propriétaire au 20 rue sur la côte.

Un devis d'un montant de 5 830 TTC est présenté par l'entreprise SAS FRAN FACADES BFC qui réalisera les travaux dès la délibération.

D'après la délibération du 21 mars 2013, Monsieur Luc COMBET peut prétendre à une subvention de 20 % du montant de la facture définitivement acquittée avec un plafond de 1 000 euros.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour un montant de 1 000 euros qui sera versé après la finition des travaux, imputation budget de fonctionnement 2014 au 6574.

Elle demande si les élus ont d'autres observations ou des remarques à formuler.

Après discussion, les élus passent au vote :

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

10. Demande d'utilisation de la salle polyvalente

Madame Le Maire fait part d'une demande de créneau par Monsieur Le Proviseur du Lycée Viette afin d'effectuer un cycle de Tennis de table avec une classe de première optionnaire, les jeudis du 07 novembre 2013 au 09 janvier 2014 de 13h30 à 15h00. Une convention sera établie. Le badge sera récupéré au secrétariat avant chaque séance.

Elle demande aux élus de l'autoriser à signer la convention.

Les élus passent au vote :

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire fait part d'une demande de créneau par IMPRO LA BOULOIE pour accueillir des adolescents déficients pour un cycle de tir à l'arc :

Le vendredi après midi de 14h00 à 15h15 de début novembre 2013 à fin décembre 2013.

Lundi après midi de 14h00 à 15h15 de début janvier 2014 à fin avril 2014.

Au vu du calendrier des manifestations, le prêt de la salle le vendredi n'est pas possible.

Un avis favorable est donné pour l'utilisation du lundi après midi.

Une convention sera établie. Le badge sera récupéré au secrétariat avant chaque séance.

Madame Le Maire demande aux élus de l'autoriser à signer la convention.

Les élus passent au vote :

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire fait part d'une demande de l'UNEP 2 pour une réunion publique en vu des élections municipales 2014, jeudi 13 mars 2014 en soirée.

Elle demande si les élus ont d'autres observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote :

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

11. Demande d'acquisition d'une parcelle

Madame Le Maire fait part d'une demande d'acquisition de parcelle par une administrée de la rue des Essarts.

Afin d'être équitable vis à vis des autres demandes déjà formulées par le passé, elle propose une Convention d'occupation temporaire de la parcelle. Une étude pour vendre la totalité des parcelles sera faite par la suite avec l'ensemble des riverains intéressés.

Elle demande si les élus ont d'autres observations ou des remarques à formuler.

Après étude et discussion, les élus passent au vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

12. Demande de reclassement d'une parcelle dans le domaine public

Madame Le Maire fait lecture de la demande de 4 administrés de la rue des sablières pour reclasser une parcelle correspondant à une voirie dans le domaine public.

Après discussions, ce dossier est reporté à un prochain Conseil Municipal, afin de vérifier un certain nombre d'éléments.

De plus, les élus souhaitent étudier, dans une vision d'équité, tous les cas similaires à celui ci sur l'ensemble de la commune.

13. Décision modificative n°4

Madame Le Maire expose aux élus la décision modificative n°4, suite à un oubli de prévision dans le budget primitif afin d'honorer le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Pour information cette dépense obligatoire mise en place en 2013 a doublé en un an ce qui laisse à présumer de son futur.

En dépenses de fonctionnement :

- Diminution de crédit au 022 dépenses imprévues de 2248 euros.
- Diminution de crédit au 65 autres charges de gestion courante article 6531 indemnité des élus de 400 euros.
- Augmentation de crédit au 014 en FPIC article 73925 de 2502 euros.
- Augmentation de crédit au 066 en charges financières article 66111 de 146 euros.

En dépenses d'investissement :

- Diminution de crédit au 23 immobilisation en cours de construction article 2313 de 3336.71 euros
- Diminution de crédit au 21 autres immobilisations corporelles article 2188 de 2000 euros
- Augmentation de crédit au 21 en installation de voirie article 2152 de 4886.71 euros
- Augmentation de crédit au 16 en emprunt en euros article 1641 de 450 euros.

Les élus passent au vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

13. Achat de la commune

a) Vasques à fleurs

Suite à une erreur de chiffrage dans la délibération à ce sujet au dernier Conseil Municipal, Madame Le Maire propose d'annuler la délibération et la refaire afin d'honorer l'achat de vasques à fleurs conformément aux devis signés, le premier juillet 2013 pour une somme de 2007.56 TTC, imputé au budget dépenses d'investissement article 2152, installation de voirie.

Elle demande si les élus ont d'autres observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

b) Achat d'un abri

Madame Le Maire explique que depuis plusieurs années, la commune souhaite se doter d'un abri

pour ses manifestations.

Trois prestataires ont été sollicités pour une structure 4X4 fermée :

- Société Abris plus : 1142.18 euros TTC
- Société HAROUN : 1839.96 TTC
- Société Vitabris : 2072.07 euros TTC

La société Abris plus a été retenue pour une somme de 1142.18 TTC imputée au budget dépenses d'investissement à l'article 2184, mobilier.

Elle demande si les élus ont d'autres observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote :

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

c) Achat d'un taille haie

Monsieur Pascal BALLY présente trois devis pour l'achat d'un taille haie

- Société Horizon Vert : 477.44 TTC
- Société Voiruchon 535 TTC
- Mr Jardinage 569 TTC

La société Horizon Vert a été retenue pour une somme de 477.44 TTC imputée au budget dépenses d'investissement à l'article 2158, autres matériels et outillage.

Elle demande si les élus ont d'autres observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote :

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

d) Achat d'un compresseur

Monsieur Pascal BALLY présente quatre devis pour l'achat d'un compresseur :

- Société Mabéo : 405.44 TTC
- Société Auto distribution : 436.12 TTC
- Société Comafranc : 576.52 TTC
- Société Api Collard : 653.32 TTC

La société Mabéo est retenue pour une somme de 405.44 TTC, imputée au budget dépenses d'investissement à l'article 2158, autres matériels et outillage.

Elle demande si les élus ont d'autres observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote :

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

14. Divers

a) Courrier Monsieur Alain Mariotti, médaille d'honneur

Madame Le Maire fait part aux élus de la demande de Monsieur Alain Mariotti pour obtenir la médaille d'honneur communale. Elle avait demandé à Monsieur Alain Mariotti, par écrit de bien vouloir lui faire savoir s'il souhaitait recevoir son diplôme en mairie ou si elle lui envoyait par la poste. La réponse par courrier de Monsieur Alain Mariotti fut la suivante, il demande une remise de médaille d'honneur, si tel n'est pas le cas, les élus pourront utiliser son diplôme comme set de table. Madame Le Maire explique que traditionnellement la médaille d'honneur se remet aux vœux du Maire.

Après études et discussions, les élus donnent la réponse suivante à Monsieur Alain Mariotti,
Au vu des fautes juridiques, en autre achat de fournitures d'entretien sans mise en concurrence et sans l'autorisation du Maire,

Au vu de la délibération lui retirant ses délégations,

Au vu de sa démission du Conseil Municipal,

Les élus proposent de ne pas remettre la médaille d'honneur et de renvoyer le diplôme à Monsieur Le Préfet avec la copie de la délibération, qui fera ce qu'il se doit.

Les élus passent au vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

b) Demande d'assistante d'un avocat pour recours au tribunal administratif

Madame Le Maire explique qu'après avoir consulté le service juridique du centre de gestion, un avocat et les adjoints, elle a pris la décision de ne pas titulariser Madame Mireille Marchal, stagiaire adjoint administratif première classe, pour insuffisance professionnelle. Un dossier a été constitué en ce sens pour la commission paritaire du 27 septembre justifiant cette décision. Madame Le Maire n'a pas eu le choix, malgré sa bonne volonté, de prononcer un arrêté de refus de titularisation en date du 30 septembre 2013, notifié à l'agent le jour même avec proposition d'un rendez vous en présence du premier adjoint.

Madame Mireille Marchal a refusé de signer la notification le 30 septembre. L'arrêté lui a donc été envoyé en lettre recommandée avec RAR. Il a été seulement signé 08 octobre.

Madame Le Maire fait la lecture de la décision de la commission paritaire qui a émis un avis défavorable à cette décision sans en expliquer le motif.

Madame Le Maire fait la lecture du courrier de Madame Mireille Marchal en date du 08 octobre 2013, où elle annonce son intention de recourir en annulation l'arrêté de refus de titularisation, sur la forme et sur le fond pour détournement de pouvoir.

Madame Le Maire demande aux élus de l'autoriser à prendre un avocat en cas de recours juridique.

Elle demande si les élus ont d'autres observations ou des remarques à formuler.

Après discussion, les élus passent au vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

c) Demande de subvention pour la construction garage municipal

Madame Le Maire expose le projet en cours concernant la construction d'un garage municipal.

Elle sollicite une subvention de l'état au titre de la DETR et la réserve parlementaire de Monsieur Le Député Frédéric Barbier sur ce dossier.

Elle demande si les élus ont d'autres observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

d) Demande de subvention pour aménagement de voirie rue de Courcelles et rue des écoles

Madame Le Maire sollicite une subvention de l'état au titre de la DETR sur ce dossier.

Elle demande si les élus ont d'autres observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

e) Demande de prêt de salle des fêtes pour une exposition de peinture

Madame Le Maire fait part aux élus de la demande de la salle des fêtes, pour une exposition de peinture par Monsieur Alan GASPARI du 22 novembre 2013 (vernissage) au 28 novembre 2013.

Elle demande si les élus ont d'autres observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

f) Modification du schéma d'alerte

Madame le Maire propose aux élus de corriger le schéma d'alerte communale dans le cadre du Dispositif de crise. Madame Mireille MARCHAL n'est plus suppléante de Madame Claudie LEBRUN et Monsieur Jean Christophe MOREL a changé de numéro de téléphone. Les élus rajoutent leur adresse mail. Elle demande si les élus ont d'autres observations ou des remarques à formuler. Les élus passent au vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Fin du Conseil Municipal à 21h30